

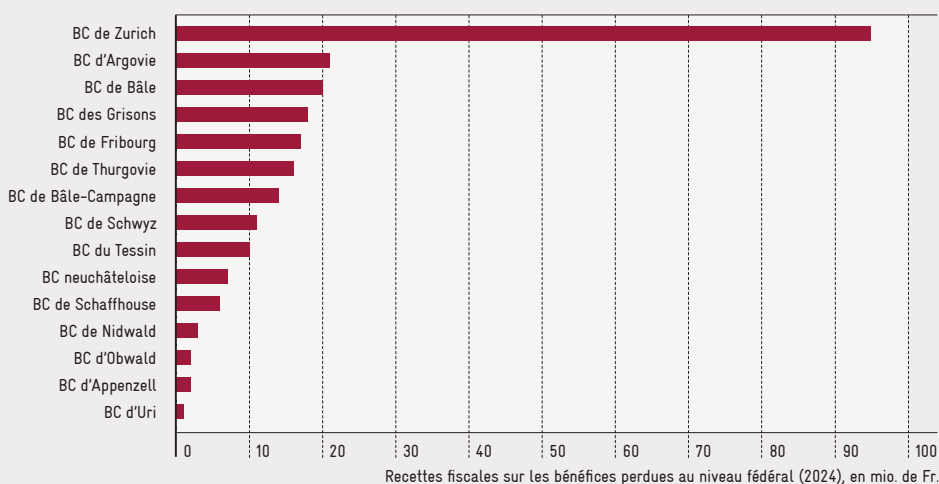
Politique dépassée des banques cantonales

La majorité des cantons accordent des privilèges aux banques cantonales : des garanties d'Etat explicites et des exonérations fiscales. Les coûts sont supportés par les contribuables, les banques privées et la Confédération.

Contexte

Depuis la création de la première banque cantonale (BC) il y a plus de 200 ans, le système financier suisse a beaucoup évolué. En revanche, la politique à l'égard des banques cantonales n'a pas changé. De nombreux cantons s'accrochent fermement aux privilèges des établissements financiers (partiellement) publics. Aujourd'hui encore, 21 cantons doivent légalement assumer les engagements de leur banque cantonale en cas de crise. Outre ces garanties d'Etat explicites, l'exonération de l'obligation fiscale est également très répandue. Ainsi, 15 banques cantonales sont exonérées d'impôts au niveau fédéral. Au total, seules 8 banques cantonales sont imposées comme des entreprises privées.

Optimisation des recettes cantonales au détriment de la Confédération



15 banques cantonales de droit public sont exonérées de l'impôt fédéral direct. Ainsi, la Confédération perd environ 193 millions de francs par an.

Faits

556 mio. de Fr.

Il s'agit là de la valeur moyenne des garanties d'Etat explicites selon les estimations, qui varient entre 282 millions de francs et 746 millions de francs.

■ **Coûts élevés en cas de crise:** Les garanties d'Etat explicites représentent un risque financier potentiellement élevé pour les cantons propriétaires. Si une banque cantonale se retrouve en difficulté, cela peut peser sur les contribuables pendant des années. A Soleure, la vente d'urgence de la BC a par exemple entraîné une situation financière difficile les 15 années qui ont suivi.

■ **Avantage aux BC:** Les garanties d'Etat explicites réduisent le risque de défaillance d'une banque. De ce fait, le coût du capital est moins élevé pour les BC que pour les banques privées. Cet avantage financier fausse la concurrence sur la place financière.

■ **Indemnités insuffisantes:** La plupart des banques cantonales versent certes une indemnité au canton en contrepartie de leur garantie d'Etat explicite, mais ces modèles d'indemnisation ne sont pratiquement jamais conçus de manière à ce que les avantages et les risques soient correctement compensés.

■ **Péréquation financière faussée:** L'exonération fiscale fausse les calculs de la péréquation financière nationale. Ainsi, lors de la redistribution, cela désavantage les cantons qui imposent leur banque cantonale comme des entreprises privées ou qui ne possèdent pas de banque cantonale.

Recommandations

Contrairement à l'époque de la création des banques cantonales, il n'y a **plus** aujourd'hui **de pénurie** de services financiers à laquelle l'Etat devrait remédier. Il est donc temps de **supprimer** les **garanties d'Etat explicites** et **l'avantage fiscal**. Comme le montrent les cantons de Berne, Genève et Vaud, ces traitements de faveur ne sont pas nécessaires pour faire fonctionner une banque cantonale.

Sans garanties d'Etat explicites, la **marge de manœuvre** du canton **en cas de crise** est **plus grande**, car les prestations de garantie pour la banque ne sont plus fixées par la loi. Pour obtenir une égalité de traitement fiscal de toutes les banques, il suffit de **changer de forme juridique** et passer d'un établissement de droit public à une société anonyme.

